CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité legale le résume suivant, extrait de nos correspondances:

Paris, 23 février.

Le Sénat a tenu aujourd'hui une séance générale consacrée à des rapports de péti-tions et à la sanction de plusieurs lois d'in-

li y aura pas de séance publique avant lundi au Palais-Bourbon. D'après certain bruit de couloir, le discours de M. Thiers porterait principalement sur les théories politiques exposées récemment par M. le duc de Persigny au Luxembourg.

M. Pietri a pris possession aujourd'hui de la préfecture de police.

On mande de Berlin que M. de Bismark serait dans l'intention de dissoudre les Chambres et de faire un nouvel appel au Chambres et de faire un nouvel appel au pays. A tout prendre cet expédient serait moins reprébensible qu'un coup d'Etat plus ou moins déguisée. Quant au résultat, at l'oa considère la situation plus agnéée que passionnée des esprits en Prusse, il y a lieu de croire que la majorité opposante rentrera à la Chambre plus forte que précédemment et surtout moins disposée à des transactions extra-constitutionnelles.

Sur la proposition d'un journal de Florence, la Gazette du Peuple, on vient d'ouvrir dans la capitale de l'Lalie, une souscription nationale, en vae de combler le déficit budgétaire. En deux jours, il a été souscrit deux millions. Ce serait très bien si ce louable exemple devait être suivi; mais con sait d'experience que les élans mais on sait d'expérience que les élans patriotiques où la question d'argentse trou ve mélée ne sont jamais que des feux de paille.

A propos des théories plus spéculatives que positives qui font tant de bruit depuis quelques jours à la tribune et dans la

quelques jours à la tribune et dans la presse, un correspondant parisien adresse au Nord ces réflexions assez justes:

« Nous entendons être en même temps très-gouvernés, très-administrés, très-protegés et pourtant libres; nous ne voulons pas faire nos affaires nous-mêmes, en prendre la peine, en subir l'incommodité, nous voulons quelles soient bien faites, pas trop chèrement et sans être gênés. La conclusion de toutes ces contradictions qui sont le fond de l'esprit français, c'est qu'il faut de fond de l'esprit français, c'est qu'il faut que les gouvernements soient habiles et modères; nous faisons de grands fracas de métaphysique, de principes généraux, etc. Le dernier mot de tout cela dans la pratique, c'est: gouvernements, soyez intelli-

gents!

Con disait un jour devant M. de Talleyrand: — La France est ingouvernable! —
Au contratte, repliqua-t-il, la France est
le pays le plus difficile à mal gouverner.

Un assure positivement qu'en vertu d'un traité entre l'Empereur Maximilien et le gouvernement français, le rappel successif de notre armée d'expédition aura lieu dans le courant de cette année. Des personnes ordinairement bien Informees vont même jusqu'à dire qu'un premier convoi de 1,800 hommes s'embarquera à la fin de ce mois à la Vera-Craz. La confirmation de cette bonne nouvelle seroit un apaisement préventif du debat sur la question mexicaine au Palais-Bourbon. caine au Palais-Bourbon.

La réception de M. Camille Doucet à l'Academie française a cu lieu hier en présence de l'auditoire accutume de ces solennités. Par une heureuse exception, la politique n'est intervenue ni dans le discours de M. Doucet ni dans la réponse de M. Sandeau. L'ancien et le nouvel académicien se sont tenus exclusivement sur le terrain littéraire. Les rechercheurs d'al-lusions méchantes y ont perdu; les amis de l'art et des lettres y ont gagné.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le décret portant nomination du Prince Impérial comme président d'honneur de la Commission de l'Exposition universelle met fin aux diverses suppositions qui ont circulé, soit sur la reprise par le prince Napoléon des fouctions qu'il a déclinées, soit sur l'avénement à cette haute mission du prince Lucien Bonaparte. De fait, M. Rouher reste le président actif de la

Un journal de Francfort annonce que l'Autriche se propose de faire en l'an 1870 une Exposition universelle.

La Chambre des députés de Belgique a voté un crédit de 600,000 francs pour cou-vrir les frais d'expedition des objets qui seront envoyés de Belgique à l'Exposition universelle de 1867.

La Commission du Corps législatif pour les courtiers en marchandises s'est réunte jeudi et a entendu les délégués de cette

Le bilan de la Banque de France con Le bitan de la Banque de France con firme et dépasse même les espérances qu'a vaient fuit natire les précédents indices d'amélioration finencière; il est fâcheux seulement que cette abondance du numéraire constalée par une nouvelle augmentation de 22 millions dans l'encaisse métallique qui a atteint le chifre de 442 millions corresponde à un ralentissement. métallique qui a atteint le chiffre de 442 millions, corresponde à un ralentissement des affaires commerciales qui est indiqué par une diminution de 53 millions dans le portefeuille. La circulation des billets a féchi de 919 à 888 millions. Le chapitre des avances a diminué de 600,000 francs. Le compte courant du Trèsor créditeur s'est accru de 2 millions. Les comptes particuliers n'ont varié que de 700,000 francs. La Banque d'Angleterre a réduit hier son escompte à 7 %, la Banque de Prusse à 6 % et la Banque de France à 4 %.

Une commission a été instituée par le président des Etats-Unis pour établir une enquête sur les moyens de développer les sources du revenu public. Cette commis-sion a terminé son travail et l'a publié en son blue blook (livre bleu) distribué aux membres des deux Chambres. Parmi les taxes nouvelles qu'il propose, nous remar-quons un impôt de 5 cents ou 25 centimes sur chaque livre de coton produit dans les Etata-Unis. Nous croyons que nos lecteurs ont intérêt à connaître les considérations ont interet a connattre les considérations sur lesquelles se fondent les commissaires pour motiver cette taxe qui, si clie est adoptée, comme il y a lieu de s'y attendre, accroitrant sensiblement le prix de cette matière première. Voici les termes du sensiblement le prix de cette matière première.

rapport:

L'attention de la commissions est spé-cialement portee sur le coton produit dans les Etats-Unis comme source de revenu. Elle se réfère à son rapport spécial, nº 3 et aussi au témoignage accompagnant ce document comme résumant toules les in-formations nécessaires pour se former une opinion exacte relativement à ce sujet. Le résultat de ces investigations est que la résultat de ces investigations est que fa commission recommande d'établir une taxe de 5 cents par livre, après le 1er juillet 1806, sur tout le coton produit par les Etats-Unis, et que cette taxe seit perçue à la fois sur les manufacturiers, au lieu de la consommation, et sur le négociant ou facteur dans tous les ports exportant pour l'étranger. Ce plan permettra de ne coint interveuir dons la culture ou la propoint intervenir dans la culture ou la production de l'article ni sur la liberté de ses mouvements dans le pays, et il réduira l'organisation et les frais de la perception

à leur minimum.

La taxe ci-dessus proposéene causera, de l'avis de la commission, aucun détri-ment à l'intérêt national et produira néan-moins un revenu de 22 dollars (110 fr.

par balle, ou 22 millions de dollars per million de balles produites et vendues pour la consommation.) A 5 cents par livre, le gouvernement, sur une récolte de 3 millions de balles, recueillera un revenu annuel de 66 millions de dollars sur une récolte de 4 millions de balles, qui servit encere moindre que la 66 millions de balles, qui servit encere moindre que la de dollars sur une récolte de 4 millions de dollars sur une récolte de 4 millions de balles, qui serait encore moindre que la récolte de 1859-60. Sur cette somme, si la consommation des Etats-Unis atteignait, dans les années qui vont suivre, la récolte de 1860, les habitants des Etats-Unis payeraient environ 21 millions de dollars, et on croit que peu de taxes pourraient être établics imposant aux consommation par tête du coton aux Etats-Unis n'a jamais excédé douze livres à son point le mais exocédé douze livres à son point le plus élevé. Une taxe de 5 cents par livre constituerait donc, en moyenne, une charge annuelle de 60 cents par individu et par an. Comme la récoite de l'année actuelle, d'après l'opinion de personnes compéten-tes consultées par la commission, ne sera probablement pas moindre de 2 millions de balles, et peut même dépasser ce chif-fre, si on a de la bonne semence, la commission est d'avis que le gouvernement peut compter sùrement, pour l'année fis-cale finissant le 30 juin 1867, sur un revenu de ce chef, qui s'élèvera au moins à 40 millions de dollars (200 millions de

francs). »
Si, dans les années subséquentes, il survient un accroissement de récolte au delà de 2 millions de balles par an qui serait accompagne d'une réduction sur les prix du marché, il pourrait probablement de-venir convenable de diminuer la taxe proposée dans une proportion correspondante, mais à tout événement la commission pense que, dans l'avenir, on peut compter sais aucun doute sur un revenu moyen d'au moins 50 millions de dollars par an, provenant de l'impôt sur le coton.

P. B. - s. Darnis.

CHRONIQUE LOCALE & DÉ PARTEMENTALE

On lit dans le Moniteur :

Des observations ont été adressées à S. Exc. M, le ministre de l'agriculture, S. E.C. M, le limistre de l'agriculture du commerce et des travaux publics sur le préjudice que porterait à l'industrie française l'interdiction de l'entrée en France des laines en suint provenant d'Australie, de Montevideo et de Buenos-Ayres, et importées en France par la voie d'Angleterre ou de Bulgique.

de Belgique.

» Le ministre reconnaissant que le typhus contagieux des bêtes à cornes n'existe nulle part dans ces contrées situées hors d'Europe, et que d'ai leurs les loines qui en proviennent ont été soumises à une longue navigation, s'est empressé de se concerter avec s'on collégue des affaires étrangères pour que les susdites laines puissent être admisses à la frontière française ctrangeres pour que les susaites laines puis-sent être admises à la frontière française, sur la production de certificats signés des autorités supérieures des docks on entre-pôts où elles auront été consignées et visées par les consuls français, constatant que ces laines sont bien de provenance d'Aus tralie, de Montevideo ou de Buenos-Ayres et qu'elles n'ont pas été confondues dans les docks ou entrepôts avec des laines pro-venant des pays infectés.

Des instructions en ce sens ont été adressées aux preposés du service des douanes sur la frontière de France.

La lettre suivante a été adressée à MM. les Maires de Ronbaix et de Tourcoing :

> « Lille, le 16 février 1866. Monsieur le Maire,

· J'ai soumis à M. le Ministre du Commerce la question qui m'a été présentée au nom du commerce de Tourcoing, rela-tivement à l'entrée en France des laines en suint d'Australie. cCes laines devantêtre déposées dans les docks de Londres pour y être mises en vente aux enchères publiques, M. le Ministre regarde comme essentiel de pouvoir s'assurer si les laines qui sortiront des docks proviennent bien réellement d'Australie ou de Buenos-Ayres, et si on ne pourrait pas y mélanger ou y substituer des laines de provenance anglaise.

« M. le ministre, qui en a référé à son collègue des affaires étrangères, examine en ce moment la question avec toute la sollicitude que réclament les intérêts en cause, et dès que sa décision me sera parvenue je m'empresserai de vous la communiquer. muniquer,

Veuillez en faire part à M. le président la Chambre consultative des arts et manufactures.

» Agrécz, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le préfet du Nord a J. M. PIÉTRI

M. le président de la Chambre consultative nous prie de publier la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. le Directeur des Douanes de Lille :

> · Lille, le 23 février 1866. » Monsieur le président,

Je m'empresse de porter à votre con-naissance les nouvelles instructions que je reçois, ce matin, de M. le Directeur général, relativement à l'importation des laines étrangères, et, à ce esset, j'extrais ce qui suit de sa dépêche en date d'hier :

« Le département de l'Agriculture et du • Commerce à qui j'avais référé des ques-• tions posées dans votre lettre du 15 du mois courant, vient de les résoudre par

mois courant, vient de les résours par l'affirmative.
 On pourra, en conséquence, laisser entrer à la consommation:
 10 Les laines lavées à froid, sans rechercher si elles ont été lavées à dos ou

magne par la voie terree sans avoir séjourné en Belgique.

> Je donne des ordres, en conformité de ces explications, aux bureaux de Roubaix et de Tourcoing.

> Quant aux laines en suint de provenance belge ou hollandaise, une décision de Son Excellence M. Behic, transmise le 11 de ce mois par lettre de M. le Préfet du Nord. À MM les Maires de Tourcoing et de Roubaix, détermine à quelles conditions leur prohibition pourra être exceptionnellement et provisoirement suspendue. Mais le soin d'en assurer l'exécution ne saurait incomber au service des douanes qui, ainsi que me l'a prescrit M. le directeur-général et que j'ai eu l'honneur de vous en informer précédemment, ne devra permettre la vérification et l'enlèvement des dites laines qu'autant que la déclaration d'importation aura eté préalablement visée soit par le Mairc, soit par le commissaire de police. Cette formalité indiquera aux agents de la douane que l'autorité compétente est dûment avertie, et qu'elle se charge d'aviser selon qu'il appartiendra. qu'elle se charge d'aviser selon qu'il appartiendra.

> Ces dispositions me paraissent, Mon-sieur le président, nevoir donner aux in-térêts que vous représentez toute la satisfaction compatible avec les mesures satisfaction compatible avec les mesures préservatrices commandées en vue d'autres interêts dont il y a nécessairement à tenir grand compte. Si, comme je veux l'espérer, vous en jugez ainsi, je me féliciterai d'avoir peut-être, dans la la stributions, contribuer à a

Je vous prie. Monsieur le pré d'agréer l'assurance de ma haute dération.

Le Maire de la ville de Roubaix prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, le rôle des contributions personnelle et mobilière et celui des patentes est en re-couvrement, et qu'il s'élève en principal et centimes additionnels.

quinze jours qui suivent ces événements. Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une côte en dessous de trente francs ne serout pas assujéties au droit du timbre. au droit du timbre.
Fait à la mairie de Roubaix, le 25 sé-

ERNOULT-BAYART.

Le Conseil municipal se réunira mercredi prochain 28 février, à cinq heures. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1. Rapport sur la distribution d'eau;

2. Rapport sur le classement des rues; 3. Location d'un dépôt de pompe à l'Alouetta:

4. Crédit supplémentaire pour le Cours de chimie;

5. Crédit supplémentaire pour le Bureau de Bienfaisance;

6. Déplacement de tranchées, en 1862, rue de la Fosse-aux-Chênes;

7. Rapport sur la reconstruction du Temple protestant.

Par arrêté municipal, MM. Denys et Delcourt ont été nommés médacins du Bureau de Bienfaisance, en remplacement de MM. Paquet et Martin, démissionnaires.

L'ouverture du cours public de droit commercial, professé par M. Hindré, aura lieu le jeudi 1er Mars, à huit heures, dans le local affecté aux cours de Physique et de Chimie.

mérique.

Souvent, lorsque je voyais ma grand'mère si soucieuse, j'aurais voulu l'interroger. Mais je n'osais. A vingt ans, j'étais encore, devant elle, respectueux et soumis comme un enfant. Et elle, m'ayant vu si petit, m'ayant dès mon bas-âge toutoute seule gouverné, continuait aussi à me regarder comme un enfant. Elle était pour moi d'une bonté sans pareille Mais elle ne me communiquait pas ses secrètes sollicitudes.

Une fois seulement, elle eut comme un mouvement d'expansion subite. Elle venait d'examiner de nouveau ses notes et ses comptes, tandis que moi j'étais à quelques pas de distance, assis devant mon pubitre. et plongé dans la lecture d'un livre de logique. Soudain, elle se leva, et s'approchant de moi et me prenant la tête entre mains : « Pauvre cher Max! pauvre che Max! murmura-t-elle, quelque jour, quand tu apprendras... » Puis, soudain s'arreiant et essuvant une larme dans ses veux : · Qu'au moins. ajouta-t-elle, il me soit permis de croire que j'ai développé en toi quelques qualités, que je t'ei donné l'amour de l'ordre et du travail. Puisses-tu garder ces deux vertus. Elles valent une fortune! >

Pendant l'hiver, sa maladie s'accrut. Nous étions seuls. M. Layronnet ayant entrepris de reconstruire une partie de son

habitation, était resté à Mouthier pour surveiller ce travail. De temps à autre, il nous écrivait, ainsi que sa sœur et nous envoyait des fruits de son jardin. Les deux jeunes Jeantet avaient, à sa demande, obtenu la permission de demeurer aussi dans leur village. Nous ne voyions guère dans notre étroite retraite que le médecin qui déjà avait soigné ma grand'mère, et le vicaire de notre paroisse, près duquel elle se consessait. Le médecin prescrivait un régime qu'elle observait ponctuellement. Le vicaire l'exhortait amicalement à la patience et à la résignation. Elle ne croyait pas à l'efficacité des remèdes matériels qui lui étaient ordonnés, et elle n'avait pas besoin que la patience et la résignation lu sussent si instamment recommandées. Elle souffrait avec une fermeté admirable. Quelquefois, dans la violence de ses crises, on voyait subitement sa figure se contracses membres se roidir, et pas un? plainte ne s'échappait de ses lèvres. J'ai su pourtant que, lorsque je ne pouvais l'entendre, ella ne s'imposait pas une telle contrainte. C'était dans la crainte de m'émouvoir trop vivement qu'elle étoussait le cri de sa douleur.

Plusieurs mois s'écoulèrent. Le médecin s'attendait à la voir succomber. Le prêtre l'avait déjà administrée deux fois, la croyant à toute extremité. Elle semblait, en effet, quelquefois terrassée, anéautie, puis sou-

dain, par l'effet de sa robuste organisation et de son énergie, elle se relevait avec une nouvelle vigueur.

Vers la sin de la mauvaise saison, elle éprouva une telle amélioration que le médecin lui-même en fut surpris. Moi, je la crus complètement guérie, Un matin, assis près de son lit, je lui disais : « Voilà les jours qui s'allongent, et l'air tiède qui annonce l'approche du printemps. On ne voit plus de neige autour de la ville. bientôt tout reverdira. Vous serez vaillante alors, et pour vous récréer, après votre longue maladie, nous ferons, si vous le voulez, un voyage à Mouthier ou à la

- Pas à Mouthier, répondit-elle, nous y avons éveillé un sentiment injuste. Mais, je reverrais volontiers notre vallon de la Doye, quoique nous n'y ayons plus ni notre maison, ni nos "mis. Leur dernière demeure est là, la dernière demeure aussi de ma chère Jeanne et de son brave mari. Je voudrais aller m'y agenouiller avec toi. >

Elle faisait ainsi semblant de s'associer à mes idées de voyages, mais elle ne s'abusait pas sur son étal réel, car, après avoir prononcé ces paroles, elle me prit la main, la tint quelques instants serrée entre les siennes, en me regardant avec une indicible expressiou de douceur et de tristessse, puis se tourna contre le mur et pleura.

Le soir même, comme j'étais assis près de la fenêtre, regardant à travers les vitres ternies un coin du ciel étoilé, elle poussa tout-à-coup un cri lamentable : Max! Max! » disait-elle. Je me précipitai éperdu vers son lit. Elle leva ses deux bras pour les enlacer à mon cou. Je voulais appeler Geneviève, mais elle me tenait serré dans une étreinte convulsive qui ne me permettait pas de faire un mouvement. Je sentis son cœur battre avec une violence terrible. Je sentis sa figure se coller glacée à la mienne :

« Max! Max! Dieu! » murmura-t-elle encore! Puis sa lête retomba sur l'oreiller, un soupir s'exhala comme un souffle de ses lèvres, et en ce moment, c'en était fait. Mon unique protectrice, ma seconde mère, mon ange gardien m'avait dit un suprême adieu.

J'étais seul au monde.

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

Les personnes qui désireraient fuire traduire on faire ecrire une correspon-dance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubuix.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février 1866.

Le marché était au début assez ferme, mais sans lendance bien marquée à dépasser les cours d'hier. Des demandes nombreuses lui ont donné plus tard une physionomie notablement meilleure La cente est particulièrement recherchée. Les vendeurs de primes débordés se couvrent par des achairs de ferme. Les affaires ent eu heaucoun d'animatica nendat le Les vendeurs Ce primes debordes se couvrent par des achais de ferme. Les affaires
ont eu beaucoup d'animation pendant la
dernière heure. Les consolidés anglais ont
reperdu à la seconde cole 4/8 de hausse
qu'ils avaient gagné à la première. La
rente ouverte à 69.30, a atteint 69.55 pour
finir à 69.45. L'Italien a repris à 61.50 et
reste à 61.47 4/2. Le Mexicain est à 48.
Le Mobilier, toujours assez calme en attendant l'assemblée du 1º mars, s'est tenu
de 687.50 à 682.50. L'Espagnol reste à
410. Les chemins sont généralement en
progres. L'Orléans finit à 872.50, le Nord
à 1120, le Lyon à 886.25, le Midi à
557.50, l'Ouest à 565, les Romains à
123,75, le Saragosse, à 235, le Nord d'Espagne à 477.50, le Barcelone à 140 et les
Portugais à 465; les Lombards sont tenus
de 402.50 à 403; les Autrichiens de 405 à
407.50. Le Crédit néerlandais s'est relevé
à 372.50.

Cours moyen du comptant: \$0/069, 31 1/4

Cours mayen du comptant: 30/069, 31 1/4 4 1/2 0/0 99. Panque de France 3690 Créait foncier 1335

COURS DE LA BOURSE

Du 24 février 1866. °/069 321[2 3 °/069 31 1/4]
1/2 °/0 ... 99 50 — 4 1/2 °/0 ... 99